

**Fiche de Données de
Sécurité**
Déglaçant liquide Alaskan



1. Identification

Nom du produit	Déglaçant liquid Alaskan
Code du produit	8405600, 8405602, 8405672
Autres moyens d'identification	159-0361-4, 299-7674-4-D
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Déglaçant. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA Tél. (418) 863-7878 www.pthomeandgarden.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-268-2806

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Chlorure de sodium	7647-14-5	<2 %
Chlorure de calcium	10043-52-4	28-42 %
Chlorure de potassium	7647-14-5	<3 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer une irritation des yeux.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information supplémentaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Aucun danger immédiat pour l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Racler et pelleter le résidu puis le déposer dans un contenant approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver après la manipulation.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique et tend à s'agglutiner durant le stockage. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
Température de stockage	N.Dis.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Cependant, le port de lunette monocoque est recommandé si le produit est utilisé de manière à générer des niveaux élevés de poussières.
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.
Pieds	Non requis en usage normal.



Lunettes de sécurité

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ne brûle pas.
Couleur	dégager	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	inodore	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	9 - Estimé (non dilué)	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	43 - +21°C (-46 - +69°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	110 - 122 °C (230 - 252 °F)	Densité relative	1.27 - 1.43 kg/L @ 25 °C (77 °F)
Solubilité	Complètement miscible	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N9 - 15 mm Hg @ 25 °C (77 °F)	Viscosité	S.O.

% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	0%
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	0%
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'abri de l'humidité. Absorbe l'humidité durant l'entreposage à long terme dans un endroit à haute teneur en humidité.
Matériaux incompatibles	Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Chlorure de sodium	Ingestion	3000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	42g/m3/1h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Chlorure de calcium	Ingestion	1000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	2630 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	Voie cutanée	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. Non irritant (OCDE 404).			
	Voie respiratoire	La poudre peut irriter la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux.			
	Voie orale	Aucun effet négatif attendu en petite quantité. Peut causer une perturbation gastrique.			
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.			
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP - -			
	Cancérogénicité	CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.			
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.			
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.			
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.			

	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - fathead minnow (Pimephales promelas)	CL50	10610 mg/L; 96h (CAS no 7647-14-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (eau douce)	CE50	4571 mg/L; 48h (CAS no 7647-14-5)
	Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin	CL50	8350-10650 mg/L; 96 h (CAS no 10043-52-4)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50	759 - 3005 mg/L; 48 h (CAS no 10043-52-4)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel (semi-statique)	CL50	4236 mg/L; 96 h (CAS no 7447-40-7)
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation) - eau douce	CE50	590 mg/L; 24 h (CAS no 7447-40-7)
Persistance	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.		
Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.		
Potentiel de bioaccumulation	Les composés inorganiques peuvent s'intégrer aux systèmes biologiques.		
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.		
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé

Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2020	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Chlorure de sodium	7647-14-5		X		
Chlorure de calcium	10035-04-8		X		
Chlorure de potassium	7447-40-7		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Chlorure de sodium	7647-14-5	X								
Chlorure de calcium	10043-52-4	X								
Chlorure de potassium	7447-40-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations	
	HMIS NFPA

	<input type="radio"/> Health <input type="radio"/> Flamability <input type="radio"/> Reactivity <input type="radio"/> Protective Equipment	
--	---	--

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2021-06-11
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>